



Doc. 372

05 juillet 1955

Utilisation au profit des régions sous-développées des économies réalisées grâce au désarmement

Proposition de Directive

déposée par M. Karl MOMMER et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Considérant qu'il ne paraît pas exclu d'arriver dans un avenir rapproché à un accord général sur la limitation et la réduction des armements ;

Vu les économies que les nations réaliseraient à la suite d'un tel accord

Vu l'heureux effet politique et moral qu'une puissante action d'aide aux régions sous-développées du globe pourrait avoir,

Charge sa commission des Affaires Générales de lui présenter, après avis de la commission des Questions économiques, un rapport sur la proposition suivante :

Le Conseil de l'Europe propose aux nations qui concluraient un accord sur le désarmement de s'engager en même temps à mettre une partie déterminée des économies budgétaires ainsi réalisées à la disposition d'un Fonds d'investissements au profit des régions sous-développées de l'Europe et des autres continents.

Signé (voir au verso)



Signé:

MOMMER Karl, Allemagne